



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS**

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 1^{er} Juillet 2021
Convocation du : 25 Juin 2021
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 26

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 1^{er} Juillet à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Bernard HAESEBROECK, Maire.

PRESENTS : M. MONPAYS, Mme GUSTIN, Mme LEROUX, Mme DE PARIS, M. QUESTE, Mme COBBAERT, M. MERTEN, Mme DUBREU, M. BAILLEUL, Mme NAEYE, Mme CASIER, M. CATTOIRE, M. VANNESTE, Mme TANGHE, M. PICKEU, Mme PRINGUEZ, M. BLACTOT, M. DEBUISSON, M. BRUNET, M. DERUYTER, M. LANDLER, Mme BAURANCE, M. PLOUY, Mme HALOS, M. VANGAEVEREN

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : M. MARIE, M. DERONNE, Mme MARZAK-AFFAOUI, M. AIT EL HAJ, Mme LERNER-BERTRAND, Mme DELANNOY-CUISINIER, Mme DELESTREZ, Mme CASSAN, M. BIANCHI, ont délégué respectivement pour les représenter conformément à l'article L. 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme NAEYE

DE21.065

ADMINISTRATION MUNICIPALE
COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION
DES TRANSFERTS DE CHARGES
APPROBATION DU RAPPORT SUR LES TRANSFERTS DE COMPETENCES
SUITE A LA FUSION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAUTE-
DEULE ET DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE

Autorisation - Approbation

☞

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC) est chargée de procéder à l'évaluation de la charge financière nette des compétences transférées des communes à la Métropole Européenne de Lille (MEL).

La CLETC a étudié le transfert de produits et de charges suite à la fusion de la Communauté de Communes de la Haute-Deûle (CCHD) et de la MEL pour les compétences :

- promotion du tourisme,
- distribution d'électricité
- participation au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) et à la Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

Lors de la réunion du 21 mai 2021, l'assemblée plénière de la CLETC a examiné et approuvé le rapport d'évaluation. Ce rapport permet de déterminer la charge nette transférée par les communes à la MEL. Cette charge nette viendra en diminution de l'attribution de compensation de chaque commune concernée. La commune d'Armentières n'est pas concernée par ces transferts.

Le Conseil Municipal de chacune des 95 communes de la MEL dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur le rapport d'évaluation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le rapport de la CLETC.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,



Pour expédition conforme,
Le Maire,

Bernard HAESBROECK
Vice-Président de la Métropole
Européenne de Lille

Envoyé en préfecture le 07/07/2021

Reçu en préfecture le 07/07/2021

Affiché le

SLOW

ID : 059-215900176-20210701-DE21065-DE



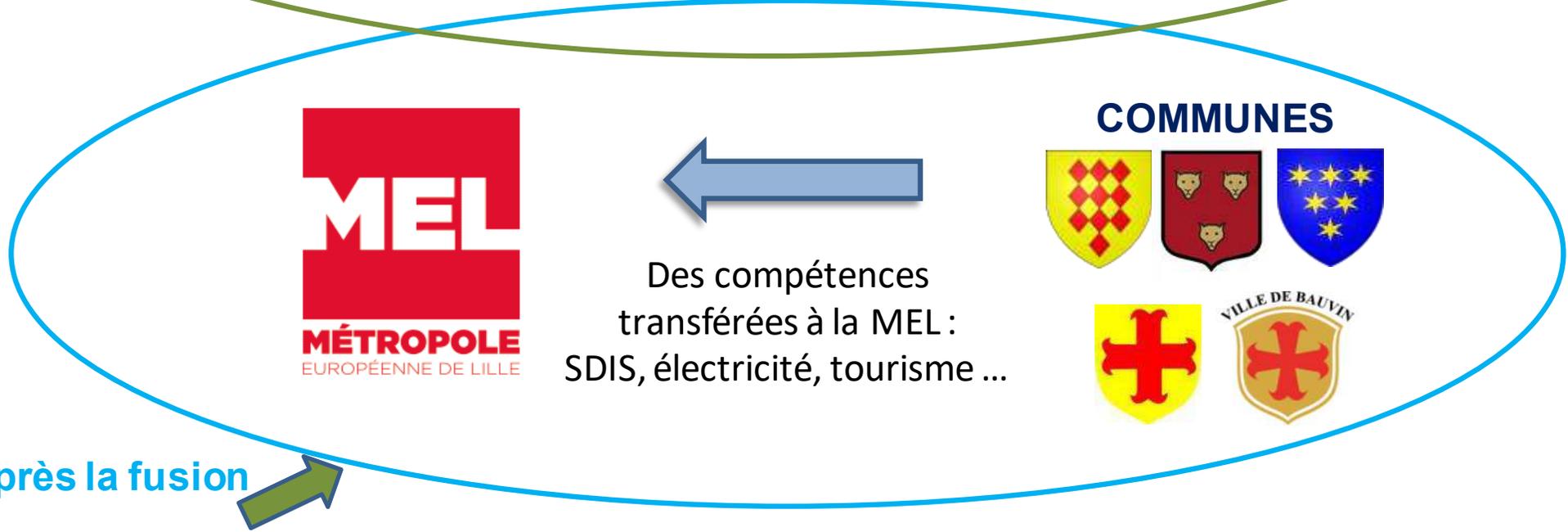
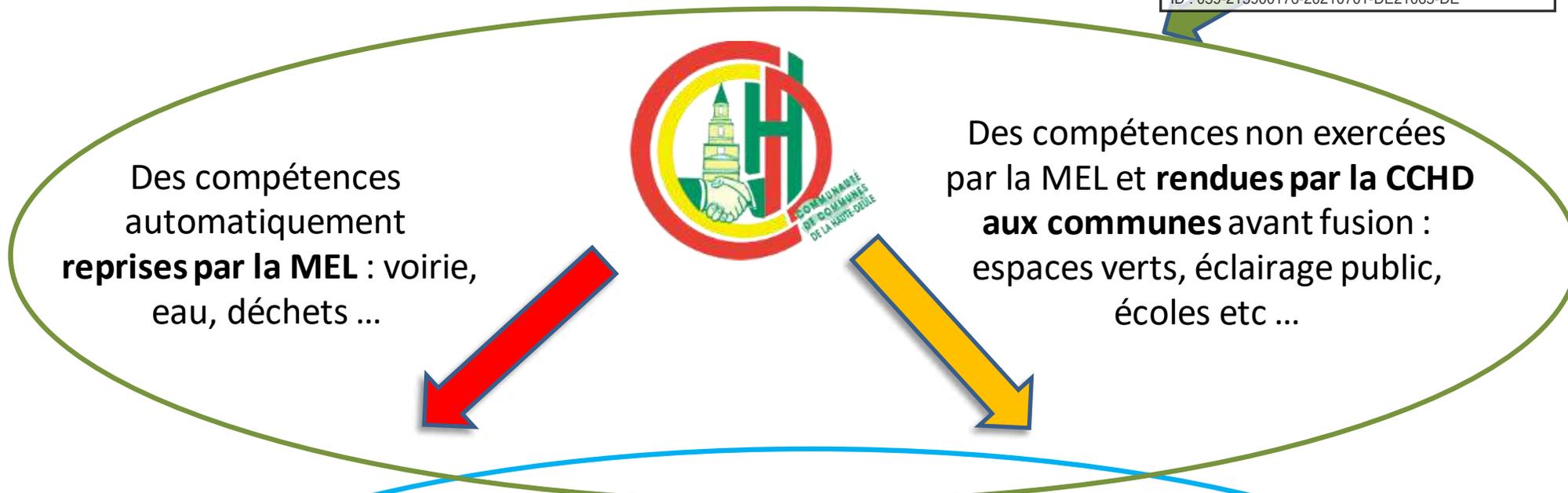
VALORISATION DES TRANSFERTS DE CHARGES

CLETC du 21 mai 2021

**Intégration de 5 communes suite à la fusion avec la Communauté de
Communes de la Haute-Deûle**

Rappel : des transferts de compétences en 2 temps

Envoyé en préfecture le 07/07/2021
Reçu en préfecture le 07/07/2021
Affiché le
ID : 059-215900176-20210701-DE21065-DE



Après la fusion

L'article 1609 nonies C du Code général des impôts détermine les principes de l'évaluation des transferts de charges entre les communes et l'EPCI. La CLETC de la CCHD a repris strictement la même méthode que celle formalisée par la CLETC de la MEL du 20 mars 2015.

Les grands principes de la méthodologie sont :

✓ Fonctionnement

- Moyenne des dépenses actualisées et des produits sur les 3 dernières années
- Charges indirectes : un ratio moyen est appliqué pour valoriser les fonctions supports et les moyens mis à disposition des agents (5% suivant la méthode MEL, conforme au ratio CCHD constaté).

✓ Investissement

- Moyenne des investissements réalisés sur les 10 dernières années
- Prise en compte de la dette et des frais financiers

Valorisation des transferts des communes vers la MEL : les transferts présentés en 2019

Envoyé en préfecture le 07/07/2021

Reçu en préfecture le 07/07/2021

Affiché le



ID : 059-215900176-20210701-DE21065-DE

GEMAPI	2016	2017	2018	Moyenne actualisée	charges indirectes	Total
Allennes les marais			1 484	1 511	76	1 586
Annoeullin			720	733	37	770
Bauvin			358	364	18	383
Carnin			69	70	4	74
Provin			290	295	15	310
TOTAL			2 921	2 974	149	3 122

SDIS	2016	2017	2018	Moyenne actualisée	charges indirectes	Total
Allennes les marais	90 864	91 909	93 754	94 565	4 728	99 294
Annoeullin	284 160	282 875	287 214	292 144	14 607	306 751
Bauvin	144 243	144 695	145 484	148 570	7 428	155 998
Carnin	28 786	28 604	29 079	29 571	1 479	31 050
Provin	114 080	114 478	115 213	117 567	5 878	123 445
TOTAL	662 132	662 561	670 744	682 417	34 121	716 538

Electricité	2016	2017	2018	Moyenne actualisée	charges indirectes	Total
Allennes les marais		692	692	472	24	496
Annoeullin	-	-	2 103	714	36	749
Bauvin		1 070	1 067	729	36	766
Carnin	260	444	457	396	20	416
Provin		844	844	576	29	605
TOTAL	260	3 050	5 163	2 888	144	3 032

TOURISME	2016	2017	2018	Moyenne actualisée	charges indirectes	Total
Allennes les marais	450	450	450	462	23	485
Annoeullin				-	-	-
Bauvin	450	450	450	462	23	485
Carnin				-	-	-
Provin				-	-	-
TOTAL	900	900	900	923	46	970

- Deux communes adhéraient à l'office de tourisme de Seclin
- Application de la même méthode que lors de la prise de compétence Tourisme par la MEL en 2015, avec un prorata appliqué aux subventions : pour l'OT Seclin, 90% correspond à la promotion du tourisme et 10% à des actions d'initiative locale

Commune	valorisation en €
Allennes les marais	101 861
Annoeullin	308 270
Bauvin	157 631
Carnin	31 540
Provin	124 360
TOTAL	723 662

Compétence	valorisation en €
GEMAPI	3 122
SDIS	716 538
Electricité	3 032
Tourisme	970
Total	723 662

Il est donc proposé que l'attribution de compensation des communes diminue de 723 662 € suite à ces transferts de compétences.

Proposition de modification de l'AC par délibération de la MEL en octobre 2021



COMMUNES	AC brute annuelle (délibérée le 18/12/2020)	Charges (année pleine)	AC nette annuelle
ALLENES LES MARAIS	495 842,48	-101 861	393 981,48
ANNOEULLIN	1 458 957,03	-308 270	1 150 687,03
BAUVIN	645 297	-157 631	487 666
CARNIN	197 947,49	-31 540	166 407,49
PROVIN	442 410	-124 360	318 050
TOTAL	3 240 454,00	-723 662	2 516 792,00

Envoyé en préfecture le 07/07/2021

Reçu en préfecture le 07/07/2021

Affiché le

SLOW

ID : 059-215900176-20210701-DE21065-DE



1, rue du Ballon
CS 50749 59034 LILLE CEDEX
Tél : +33 (0)3 20 21 22 23
Fax : +33 (0)3 20 21 22 99

www.lillemetropole.fr